



N° de résolution  
ou annotation

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du Conseil tenue le **mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 à 19 h 03** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur Eric Dupont, maire  
Monsieur Claude Durand, conseiller siège no 1  
Monsieur Jean-Lorrain Lafond, conseiller siège no 2  
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3  
Monsieur Gilles Marchand, conseiller siège no 4  
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5  
Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Eric Dupont.

Sont également présentes :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.  
Madame Myriam Landry, adjointe administrative.

### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025
4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
  - 6.1 Approbation du paiement des dépenses mensuelles
  - 6.2 Dénonciation au gouvernement du Québec de l'absence d'ajustement financier de certains programmes
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
  - 7.1 Appui - demande d'une modification de l'article 226.2 du code de la sécurité routière - Ajout de la notion de Premier répondant
8. RÉSEAU ROUTIER
  - 8.1 Mandat - balayage de rues municipales 2025
  - 8.2 Embauche - Inspecteur municipal adjoint (remplacement congé de maladie)
9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 9.1 Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal
  - 9.2 Maintenance de la génératrice - station de pompage
  - 9.3 Mandat pour le bilan de la qualité de l'eau potable 2024
  - 9.4 Mandat - Stratégie québécoise de l'eau potable 2024
  - 9.5 Mandat - Stratégie de gestion des actifs (démarche)
10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
  - 10.1 Adoption du budget révisé #1 - OMH Saint-Pierre-les-Becquets
11. URBANISME ET BÂTIMENT



N° de résolution  
ou annotation

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

- 11.1 Nombre de permis en mars 2025
- 11.2 PIIA – Remplacement du revêtement extérieur du bâtiment
- 11.3

### 12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Formation Canva
- 12.2 Appui - Accueil des enfants particuliers dans les camps de jour municipaux
- 12.3 Demande d'aide financière - Association de soccer les Seigneuries
- 12.4 Achats de livres pour la bibliothèque
- 12.5 Atelier sur les mangas

### 13. AFFAIRES NOUVELLES

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 03 par monsieur Eric Dupont, maire de Saint-Pierre-les-Becquets. Il souhaite la bienvenue à tous.

56-04-2025

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Michaël Tousignant  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel quel et en laissant le point affaires nouvelles ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

57-04-2025

### 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Marchand  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025 tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



N° de résolution  
ou annotation

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

#### **4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE**

La liste de correspondance est déposée et le conseil en prend acte.

---

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

---

#### **6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

58-04-2025

##### **6.1. Approbation du paiement des dépenses mensuelles**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Yvon Potvin

**APPUYÉ DE :** Monsieur Michaël Tousignant

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil approuve le paiement des dépenses mensuelles totalisant un montant de 195 172,11 \$ (Salaires: 36 443,97 \$); (Fournisseurs: 158 728,14 \$), tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

59-04-2025

##### **6.2. Dénonciation au gouvernement du Québec de l'absence d'ajustement financier de certains programmes**

**ATTENDU** que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

**ATTENDU** que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

**ATTENDU** que les municipalités sont responsables de produire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Brome-Missisquoi a adopté la résolution numéro 524-1124 lors de sa séance ordinaire du 27 novembre 2024 et qu'elle a sollicité ses municipalités à adopter une résolution semblable en décembre 2024;

**ATTENDU** que le financement promis à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région



N° de résolution  
ou annotation

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce, malgré les engagements du Gouvernement du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Michaël Tousignant

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Lorrain Lafond

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

**QUE** le conseil transmette une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales, ainsi qu'au député de notre territoire;

**QUE** le conseil transmette une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

#### **7.1. Appui - demande d'une modification de l'article 226.2 du code de la sécurité routière - Ajout de la notion de Premier répondant**

**ATTENDU** que l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet actuellement aux pompiers d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'ils répondent à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

**ATTENDU** que cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une municipalité;

**ATTENDU** qu'il serait souhaitable d'inclure les premiers répondants dans cette disposition afin qu'ils puissent également utiliser un feu vert clignotant lorsqu'ils répondent à un appel d'urgence, facilitant ainsi leur identification et leur déplacement en situation critique;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Durand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets appuie la demande de la municipalité de Sainte-Christine visant à modifier l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) afin d'y ajouter la notion de premier répondant, leur permettant ainsi d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'ils répondent à un appel d'urgence;

**QUE** la présente résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, ainsi qu'au député de la circonscription, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à



N° de résolution  
ou annotation

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

l'Union des Municipalités du Québec et à l'ensemble des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

### **8. RÉSEAU ROUTIER**

**61-04-2025**

#### **8.1. Mandat - balayage de rues municipales 2025**

**ATTENDU** que les rues nécessitent d'être nettoyées;

**ATTENDU** qu'une demande de prix a été adressée auprès des Entreprises Édouard Paquette;

**ATTENDU** que le service de balayage de rues (7.5 km) et des trottoirs (1.9 km) sont inclus dans le prix;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Durand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Lorrain Lafond

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise Les Entreprises Édouard Paquette à effectuer le balayage de rues (7.9 km) au montant de 4 940 \$ plus taxes et des trottoirs (1.9 km) au montant de 410 \$ plus taxes pour un total de 5 350 \$ plus taxes;

**QUE** la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 320 00 521 (entretien réseau routier).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**62-04-2025**

#### **8.2. Embauche - Inspecteur municipal adjoint (remplacement congé de maladie)**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit assurer la continuité des services municipaux et le bon entretien des infrastructures, bâtiments et espaces verts;

**ATTENDU QUE** l'absence temporaire de l'inspecteur municipal adjoint nécessite un remplacement;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a procédé à un processus d'entrevue et a rencontré deux candidats pour le poste;

**ATTENDU QUE** M. Martin Prévost a été retenu pour occuper le poste d'inspecteur municipal adjoint;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Marchand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**ET RÉSOLU :**

**QUE :**



N° de résolution  
ou annotation

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

1. M. Martin Prévost soit embauché à titre d'inspecteur municipal adjoint en remplacement d'un congé de maladie;
2. L'horaire de travail soit fixé de 35 à 40 heures par semaine, aux conditions discutées avec la direction générale;
3. Ses fonctions incluent notamment :
  - Assurer l'entretien des infrastructures des bâtiments municipaux, des véhicules, équipements et outillages;
  - Maintenir les aménagements paysagers, y compris le ménage des parcs municipaux;
  - Assurer un suivi courtois et efficace aux citoyens;

**QUE** l'inspecteur municipal adjoint doit exécuter toutes les tâches pertinentes à ses fonctions et tous les autres mandats spécifiques confiés par la directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

### **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **9.1. Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal**

L'inspecteur municipal, à titre d'opérateur en eau potable, dépose ses rapports mensuels de suivi de la qualité de l'eau. Le conseil en prend acte.

#### **9.2. Maintenance de la génératrice - station de pompage**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit assurer le bon fonctionnement de la station de pompage pour garantir la qualité et la continuité du service;

**ATTENDU QUE** l'entretien préventif de la génératrice est recommandé afin d'éviter toute panne pouvant affecter les opérations;

**ATTENDU QUE** la compagnie Drumco Énergie a soumis une proposition pour effectuer les travaux d'entretien de la génératrice Kohler 80REOZJF #3040306, selon l'estimation #2004;

**ATTENDU QUE** le coût total des travaux est estimé à 4 121,97 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Michaël Tousignant  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Claude Durand

**ET RÉSOLU :**

**QUE :**

1. La Municipalité autorise l'entreprise Drumco Énergie à effectuer l'entretien de la génératrice de la station de pompage, conformément à la soumission reçue au montant de 4 121,97 \$ taxes incluses;
2. En cas de découverte de problèmes non inclus dans la soumission,



N° de résolution  
ou annotation

64-04-2025

## Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Drumco Énergie devra en informer rapidement la municipalité avant d'effectuer toute réparation supplémentaire;

**QUE** cette dépense soit prise dans le poste budgétaire no 02 413 00 526 (Entretien et réparation équipement - station de pompage).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **9.3. Mandat pour le bilan de la qualité de l'eau potable 2024**

**ATTENDU** que la Municipalité doit se conformer au Règlement sur la qualité de l'eau potable et assurer un suivi rigoureux de la qualité de l'eau distribuée à la population;

**ATTENDU** que Techni-Consultant inc. a soumis une offre de services numéro 00787 pour réaliser le bilan de la qualité de l'eau potable 2024 pour la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets;

**ATTENDU** que le coût total de cette prestation s'élève à 632,36 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Marchand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE :**

1. La Municipalité accepte l'offre de services de Techni-Consultant inc. pour la réalisation du bilan de la qualité de l'eau potable 2024, conformément à la soumission reçue au montant de 632,36 \$ taxes incluses;
2. Les travaux incluront la consolidation et l'analyse de tous les intrants ainsi que la production du rapport annuel;

**QUE** cette dépense soit prise au poste budgétaire 02 413 00 410 (Honoraires professionnels - réseau de distribution).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

65-04-2025

#### **9.4. Mandat - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2024**

**ATTENDU** que la gestion efficace de l'eau potable est essentielle pour assurer la préservation des ressources et réduire les coûts d'exploitation;

**ATTENDU** que la Municipalité s'engage à respecter les exigences gouvernementales en matière d'économie d'eau potable et à optimiser l'utilisation des infrastructures existantes;

**ATTENDU** que la réalisation du bilan annuel de la stratégie d'économie d'eau potable permet de mesurer l'utilisation de l'eau potable au sein de la municipalité et constitue la base de toute démarche d'économie d'eau;

**ATTENDU** que cette obligation permet d'obtenir une aide majorée lors de projets dans le cadre du programme PRIMEAU 2023;



N° de résolution  
ou annotation

## Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**ATTENDU** que Techni-Consultant a déposé une offre de services au montant de 4 593,25 \$ taxes incluses;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Durand  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Lorrain Lafond

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil mandate Techni-Consultant inc. au montant de 4 593,25 \$ taxes incluses pour la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2024;

**QUE** monsieur Luc Arseneault sera le chargé de projet attribué pour ces services.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

66-04-2025

### **9.5. Mandat - Stratégie de gestion des actifs (démarche)**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite entreprendre une démarche de gestion des actifs afin d'améliorer la planification et l'entretien de ses infrastructures;

**ATTENDU** que cette démarche permettra d'optimiser l'utilisation des ressources municipales et d'assurer une gestion durable des actifs;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Yvon Potvin  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Michaël Tousignant

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la Municipalité mandate Techni Consultant inc. pour la gestion des actifs (démarche) au montant de 2 500 \$ plus taxes selon l'offre de services déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

### **10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

67-04-2025

#### **10.1. Approbation du budget révisé - O.M.H. Au Cœur-du-Québec - Saint-Pierre-les-Becquets**

**ATTENDU** que l'OMH Au-Cœur-du-Québec a déposé son budget révisé en date du 26 février 2025;

**ATTENDU** que le budget révisé présente un déficit de 3 730 \$ pour Saint-Pierre-les-Becquets;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Vincent Legault  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil approuve le budget révisé au montant de 37 296 \$ pour l'année 2025;



N° de résolution  
ou annotation

68-04-2025

# Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**QUE** le conseil autorise le versement de 3 730 \$ pour l'année 2025;

**QUE** cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 522 00 960 (Déficit office municipal d'habitation).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

## **11. URBANISME ET BÂTIMENT**

### **11.1. Nombre de permis en mars 2025**

Aucun rapport de déposé.

### **11.2. PIIA – Remplacement du revêtement extérieur du bâtiment**

**ATTENDU** que le dépôt de la demande d'approbation d'un PIIA est obligatoire pour l'obtention d'un permis de construction ou certificat d'autorisation au 325 route Marie-Victorin;

**ATTENDU** que le projet consiste au remplacement du revêtement extérieur à la suite d'un incendie de l'immeuble voisin;

**ATTENDU** que le projet est assujéti aux dispositions du Règlement numéro 2011-167 sur les PIIA, articles 3 et 4 en fonction des objectifs et critères applicables;

**ATTENDU** que le projet s'intègre au milieu environnant et à l'architecture des bâtiments voisins;

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 25 mars 2025, et fait une recommandation au conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Michaël Tousignant

**APPUYÉ DE :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil approuve la demande de permis pour le remplacement du revêtement extérieur au 325 route Marie-Victorin;

**QUE** le projet devra respecter les conditions suivantes :

- 1- Le revêtement utilisé devra être un des deux échantillons déposés lors de la demande;
- 2- Toutes modifications au projet devront être approuvées par le conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

## **12. LOISIRS ET CULTURE**



69-04-2025  
N° de résolution  
ou annotation

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

### **12.1. Formation Canva**

**ATTENDU** que la Municipalité reconnaît l'importance de doter ses employés des compétences nécessaires à la création de supports visuels pour la promotion et le marketing de leurs activités;

**ATTENDU** que la formation « Atelier Canva » permet aux participants d'acquérir les bases du graphisme et de l'utilisation de la plateforme Canva afin de créer des visuels professionnels de manière autonome;

**ATTENDU** que cette formation se tiendra en ligne via Zoom le jeudi 22 mai 2025;

**ATTENDU** que le coût de cette formation est de 30 \$ par participant, bien que sa valeur réelle soit de 201,40 \$;

**ATTENDU** que cette formation s'adresse aux non-graphistes et ne requiert aucune connaissance préalable de la plateforme Canva;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**APPUYÉ DE :** Monsieur Gilles Marchand

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil approuve la participation de ses employés à la formation « Atelier Canva » au montant de 30 \$ à Culture Centre-du-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

70-04-2025

### **12.2. Appui - Accueil des enfants particuliers dans les camps de jour municipaux**

**ATTENDU** que les Municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

**ATTENDU** que l'organisation des camps de jour par les Municipalités n'est pas une obligation municipale;

**ATTENDU** que malgré cela, la majorité des Municipalités offrent des camps de jour estivaux;

**ATTENDU** que les camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans;

**ATTENDU** que les Municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte, qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps pour les enfants différents;

**ATTENDU** tous ces besoins, les Municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

**ATTENDU** que les demandes d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers physiques ou psychologiques sont en nette croissance d'année en année;



N° de résolution  
ou annotation

## Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**ATTENDU** que l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriées aux enfants, plusieurs Municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camp de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

**ATTENDU** que la lettre de la FQM (Fédération québécoise des Municipalités) du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Durand  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets appuie la demande faite par la FQM et acheminée à la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose:

- de bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes différentes (handicapées) - volet accompagnement;

- mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernés afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux-service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;

- prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour;

**QUE** cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et aux municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

71-04-2025

### **12.3. Demande d'aide financière - Association de soccer les Seigneuries**

**ATTENDU** que l'Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS) sollicite les municipalités pour donner un support financier aux joueurs de soccer;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Michaël Tousignant  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise l'octroi d'un montant de 260 \$ à l'Association de Soccer Les Seigneuries pour la saison 2025;

**QUE** la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 130 00 499 (Dons).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

72-04-2025

### **12.4. Frais de déplacement – bibliothèque**

**ATTENDU** que des bénévoles de la bibliothèque désirent aller acheter des livres chez BuroPro à Victoriaville;



N° de résolution  
ou annotation

# Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Marchand  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise des bénévoles de la bibliothèque à acheter des livres chez BuroPro à Victoriaville;

**QUE** les frais de déplacement et de repas soient remboursés avec preuve de factures;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

73-04-2025

## **12.5. Atelier sur les mangas- bibliothèque**

**ATTENDU** que des bénévoles de la bibliothèque désirent participer à un atelier sur les mangas;

**ATTENDU** que l'atelier est gratuit le 9 avril chez Renaud-Bray à Victoriaville;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Vincent Legault  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Michaël Tousignant

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise des bénévoles de la bibliothèque à participer à l'atelier sur les mangas;

**QUE** les frais de déplacement soient défrayés par la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

Le conseiller Louis-Vincent Legault s'interroge sur le suivi que la MRC de Bécancour effectuera à la suite de l'article publié dans *Le Courrier Sud* par notre député Donald Martel concernant le CLSC de Fortierville.

---

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 21 et se termine à 19 h 27.

74-04-2025

---

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Yvon Potvin  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Lorrain Lafond

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 27.



N° de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**M. Eric Dupont, maire**

**Mme Martine Lafond, directrice  
générale et greffière-trésorière**



N° de résolution  
ou annotation

A large, diagonal blue line is drawn across the page, starting from the top left and extending towards the bottom right.

